

Communiqué de presse

Date 15.04.2026

L'ASR publie son rapport de gestion 2025

Berne. Le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion 2025 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Le rapport montre comment l'ASR réagit aux défis actuels et comment elle assure la qualité des prestations en matière de révision.

Surveillance

L'ASR évalue globalement la qualité des services de révision comme satisfaisante. Dans le domaine du Financial Audit, elle a réalisé 15 inspections portant sur un total de 42 mandats de révision. Le nombre moyen de constats par mandat a légèrement augmenté, passant de 0,6 à 0,8. Dans le domaine du Regulatory Audit, cette valeur a également légèrement progressé (de 0,7 à 0,9) pour neuf sociétés d'audit contrôlées et 34 mandats. Cette hausse s'explique principalement par des inspections menées auprès de petites sociétés d'audit, pour lesquelles l'ASR a pris des mesures appropriées. Une tendance persistante se dessine également dans l'utilisation des nouvelles technologies : outils et techniques automatisés (ATT), ainsi que l'intelligence artificielle, gagnent encore en importance. Parallèlement, l'ASR suit de très près les investissements en cours des sociétés de capital-investissement dans les entreprises de révision et a introduit à cet effet une obligation de communication.

Réorganisation et MoU avec la FINMA

Au 1^{er} janvier 2026, l'ASR a réorganisé sa surveillance en regroupant les anciennes divisions Financial Audit et Regulatory Audit au sein d'une même division. L'objectif est d'accroître l'efficacité et d'atteindre les objectifs en termes de surveillance de manière encore plus efficiente. En outre, l'ASR et la FINMA ont signé le 10 décembre 2025 un protocole d'accord (MoU) sur la coopération et l'échange d'informations dans le cadre de la surveillance des marchés financiers. Il remplace l'échange de lettres de 2015 et précise notamment l'échange d'informations sur les établissements financiers à risque ainsi que la procédure à suivre en cas de crise.

Agrément

Le nombre d'entreprises de révision agréées a reculé à 1'670 (2024 : 1'738), tandis que le nombre de personnes physiques agréées a augmenté pour atteindre 10'277 (2024 : 10'016).

Évolution de la réglementation

L'environnement réglementaire reste en constante évolution : dans le domaine de la durabilité (ESG), le contre-projet indirect du Conseil fédéral du 1^{er} avril 2026 à l'initiative pour des multinationales responsables 2.0 prévoit que l'ASR assume désormais le rôle d'autorité d'agrément et de surveillance pour les auditeurs de développement durable, ainsi que la surveillance du respect des obligations de diligence par les grandes entreprises. L'ASR se tient prête à assumer ces tâches. Par ailleurs, l'ASR accompagne activement le développement de la réglementation « Too Big To Fail » dans le secteur financier.

Informations complémentaires

Le rapport de gestion 2025 complet est disponible sur le site internet de l'ASR.

Renseignements :

Reto Sanwald, directeur de l'ASR

reto.sanwald@rab-asr.ch, +41 31 560 22 22

Auteur

Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR

www.rab-asr.ch

L'ASR en bref

L'ASR a pour mission de surveiller la qualité des prestations en matière de révision (audit financier et audit prudentiel requis par les lois sur les marchés financiers). Elle procède à l'agrément des personnes physiques et des entreprises qui pratiquent l'audit financier ou l'audit prudentiel, et exerce la surveillance des organes de révision des sociétés d'intérêt public.

L'ASR est un établissement de droit public doté de la personnalité juridique. Rattachée administrativement au DFJP, elle constitue une unité indépendante au sein de l'Administration fédérale décentralisée. Forte de 36 personnes, elle exerce son mandat de surveillance en toute indépendance, tout en restant assujettie au contrôle du Conseil fédéral. L'ASR s'autofinance exclusivement par le biais des émoluments et des redevances qu'elle facture aux personnes physiques et aux personnes morales pour l'agrément et la surveillance. Elle n'obère en aucun cas les finances publiques et tient une comptabilité indépendante des finances fédérales. L'ASR a son siège à Berne et dispose également de locaux à Zurich.